

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CLARMONT LUNDI 12.11.2018 à 20H00

PV Nº 14

ORDRE DU JOUR:

- 1. Salutations et appel
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018
- 3. Préavis municipal n° 04/11/2018 Budget 2019

 3.1.Rapport de la commission des finances
- 4 Elections
 - 4.1. Président
- 4.2. Vice-Président Daylam and stassand 2100 tagbud el sup system notationado al
 - 4.3. Secrétaire
- 5. Communications de la Municipalité
- 6. Divers et propositions individuelles

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Vice-Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

La secrétaire procède ensuite à l'appel.

24 membres sont présents, 9 sont excusés et 2 sont absents.

Le quorum est atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 a été distribué avec les convocations.

Le Vice-Président met le procès-verbal en discussion.

Aucun commentaire n'étant formulé, le Vice-Président propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 est accepté à l'unanimité.

Le Vice-Président passe la parole à M. Luc Maurer pour quelques explications sur le budget 2019.

M. Luc Maurer propose de passer brièvement en revue les points importants et de laisser ensuite place aux questions.

En préambule il explique que la Municipalité a décidé de stopper la perception des impôts communaux effectuée jusqu'à ce jour par le boursier communal.
 Ceci pour des raisons tant pratiques, qu'économiques; à savoir que la flexibilité et les taux d'intérêt ne sont plus aussi avantageux et en termes de coût la perception par l'administration cantonale est plus intéressante.
 En conséquence, la population recevra un seul bordereau de paiement regroupant

les impôts cantonaux et communaux dès 2019. Seules les années antérieures à 2019 et les tayes communales resterent facturées par le boursier communal

et les taxes communales resteront facturées par le boursier communal.

- Compte tenu de quelques légers soucis de trésorerie, le Syndic remercie les habitants de bien vouloir honorer les éventuelles dernières mensualités qui devraient régler le problème.
- Un point non négligeable dans le budget représente les conduites et leur entretien.
 En effet, il y a beaucoup de tarte dans l'eau et cela s'en ressent. Un grand nettoyage des conduits est prévu l'année prochaine.
 En outre, un dégât d'eau au sous-sol du bâtiment communal ne cesse de se répéter chaque année. Il est temps de trouver une solution durable pour éviter que cela ne se reproduise.
- Lors du dernier Conseil Général, la Municipalité avait présenté un projet de règlement en matière d'émoluments administratifs pour la police des constructions.
 Le canton demande des modifications assez importantes qui méritent que le règlement repasse devant le Conseil en 2019.

Le Vice-Président passe la parole à **M. François Gatabin** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

3.1. Rapport de la commission des finances

La commission relève que le budget 2019 présente une marge d'autofinancement de CHF 12'400.- et un excédent de charges de CHF 28'300.-.

En outre, la commission précise que les rentrées fiscales sont stables pour 2019 et que la commune n'est pas touchée par les effets de la RIE III.

Considérant ce qui précède, la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

Le préavis 04/11/2018 – Budget 2019 est accepté à l'unanimité.

4. Elections

4.1. Président

Compte tenu du départ de la commune de Mme Christine Zbinden, un nouveau ou une nouvelle Président(e) doit être élu(e).

Le Vice-Président rappel le cahier des charges du Président, mais aussi de la secrétaire étant donné qu'Isabelle Berguer quitte son poste de secrétaire municipale et donc celui de secrétaire du Conseil.

Compte tenu de son poste actuel de Vice-Président et si personne ne revendique la place, Luc Fontolliet est à disposition pour reprendre la présidence.

A l'unanimité et sous les applaudissements, Luc Fontolliet est élu Président du Conseil Général.

4.2. Vice-Président and a server no insurant and nessen ab ecogong negural and the

Compte tenu de l'élection au poste de Président de Luc Fontolliet, un nouveau Vice-Président est requis.

Rocco Tavaglione est élu Vice-Président à l'unanimité, avec les applaudissements de l'assemblée.

4.3. Secrétaire and appearance fine au aveces nobslugge al somoupé

Comme expliqué précédemment, suite à la démission d'Isabelle Berguer du poste de secrétaire municipale, un nouveau ou une nouvelle secrétaire du Conseil Général est requis.

M. François Gatabin propose de demander à la nouvelle secrétaire municipale de reprendre aussi cette tâche.

M. Luc Maurer répond que la nouvelle secrétaire municipale n'est pas encore officiellement engagée et qu'en conséquence il faut nommer un ou une secrétaire ce soir. En outre, elle a le droit de ne pas reprendre ce poste qui ne fait pas partie du cahier des charges de la secrétaire municipale.

Le Vice-Président rappelle brièvement les tâches qui incombent au secrétaire.

M. Stéphane Plattner accepte de reprendre ce poste ad-intérim, en tout cas jusqu'au mois de juin 2019, séance durant laquelle les élections auront à nouveau lieu.

Le Vice-Président remercie M. Plattner pour son soutien et son nouvel engagement.

5. Communications de la Municipalité

Mme Anouck Tschudi - Municipale

Bureau technique suivi des chantiers:

Le bureau Vallat Partenaires a informé la Municipalité qu'il mettait fin aux contrats de toutes les communes pour le suivi des chantiers.

Aussi, la commune a cherché un nouveau remplaçant et s'est tourné vers deux bureaux :

- BBHN à Morges qui s'occupe de l'étude préliminaire et de la faisabilité des dossiers déposés à l'enquête.
- Secuchantier (Mme Jacquemettaz) qui s'occupera du suivi technique des chantiers et des questions liées à la sécurité.

La Municipalité espère ainsi palier au départ du bureau Vallat.

Place du village:

La 2ème table sera aussi grande que la première. Les enfants y sont à l'aise et c'est moins cher. Elle sera livrée en début d'année.

Barboutzet:

Dans le cadre du barboutzet du mois de mars, la Municipalité a décidé de participer au Festival du Film Vert et diffusera trois films les 29-30-31 mars 2019.

Informations à ce sujet à suivre.

M. Luc Vidoudez - Municipal

Eclairage public - passage au LED:

Les offres complémentaires ont été demandées et s'avèrent plus élevées que l'offre de Delay Electricité.

En conséquence, la Municipalité adjugera les travaux de remplacement des ampoules de l'éclairage public pour du LED à l'entreprise Delay Electricité.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Danielle Staines rappelle que le Noël villageois aura lieu le 15 décembre 2018 à 16h30 à l'église de Clarmont.

M. Andreas Brunner aimerait attirer l'attention sur la vitesse inadaptée de certains conducteurs sur le chemin des Vignes. Ce chemin est passablement utilisé par des promeneurs et des enfants et cela en devient dangereux.

Aussi M. Brunner demande s'il est envisageable de passer ce chemin à une zone 30km/h ou installer des panneaux « Attention enfants »

En complément, **Mme Laurence Wälchli** demande si un miroir peut être installé en bas des vignes à la croisée du chemin et de l'Impasse du Vignoble car la visibilité est très restreinte.

M. Luc Maurer propose d'analyser la situation (panneaux et miroir) et revernir lors du prochain Conseil à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée le Vice-Président clôt la séance à 21h15 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Clarmont, le 12 novembre 2018

L. Fontolliet, Vice-Président



I. Berguer, Secrétaire